



Procès-verbal de l'assemblée d'été 2024 de la chambre STTL

Lieu :	Séance Zoom
Date :	Vendredi, 7 juin 2024
Heure :	20h10 – 23h12
Présidence :	Urs Schärner (président STTL a.i.)
Vérificateur du scrutin :	Sebastian Lauener (secrétariat STTL)
Voix :	16
Majorité simple :	9 voix
Majorité 2/3 :	11 voix
Procès-verbal :	Sebastian Lauener (secrétariat STTL)

1. Bienvenue

Urs Schärner (président STTL a.i.) souhaite la bienvenue à toutes les personnes connectées et leur demande de procéder à des votes rapides puisqu'il y a de très nombreuses propositions à traiter. En introduction, il convient d'annoncer qu'avec Michel Tschanz, un accord contenant une clause de confidentialité a été passé qui n'a pas été rempli jusqu'à présent – un délai supplémentaire court actuellement. (Addendum : l'accord a été rempli les jours suivants). La situation avec Ringier Sports n'a pas évolué et tout le reste sera réglé après la discussion de principe de ce jour.

2. Appel/contrôle du scrutin

Selon le contrôle des présences, les clubs suivants sont absents : Münsingen et Veyrier. La répartition des voix est définie dans les statuts STTL (art. 8.4).

16 voix sont comptées. La majorité simple est donc de 9 voix et la majorité 2/3 (nécessaire pour les modifications des statuts) est de 11 voix.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec 12 oui.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière chambre

Le procès-verbal est approuvé avec 12 oui.

5. Fixation de la cotisation des membres (licence League) et des frais d'inscription des équipes

Les cotisations des membres et les frais d'inscription actuels sont approuvés avec 12 oui contre 1 non.

6. Approbation du budget annuel

Monica Midali (comité STTL) : Le budget a été envoyé et seules des recettes réelles ont été budgétisées. Le prêt de CHF 20'000 de STT a déjà été versé à STTL – le prêt sera éventuellement remboursé à STT d'ici la fin de la saison.

Le budget est approuvé avec 12 oui contre 1 non et 3 abstentions.

7. Décision sur l'exclusion de membres

Aucune proposition n'a été soumise.



8. Décision sur d'autres propositions

Urs Schärner (président STTL a.i.) : Pour les propositions suivantes, la décision de principe concernant la poursuite du projet de streaming est importante. Le comité STTL actuel souhaite élaborer de nouvelles conditions-cadres à ce sujet. Si un tel projet existe, les clubs STTL, en tant que donneurs d'ordre, donnent un mandat y relatif à la direction du projet.

Adrian Schmid (Rapperswil-Jona) : Lors des matchs de play-out, nous avons fait des expériences positives avec le match sur une table et nous sommes très intéressés à poursuivre le projet de streaming.

Philip Streuli (Rio-Star Muttens) : Le projet de streaming est aussi lié au mode de jeu et il peut y avoir des problèmes avec les contrats de sponsoring avec une seule table et moins de surface publicitaire. Actuellement, il faut surtout aspirer à une situation calme et stable et procéder à des investigations afin de savoir dans quelle mesure, les comités des clubs disposent de suffisamment de ressources humaines pour les mesures et la planification.

Avec 11 oui contre 1 non et 4 abstentions, la chambre STTL décide de poursuivre le projet de streaming.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : Les propositions 8.1 (direction) et 8.2 (Lugano) concernent la structuration du futur comité STTL. Les deux propositions prévoient un appui plus large.

Luca Colombo (Lugano) : En principe, la proposition 8.1 conviendrait également à Lugano, mais la représentation au sein du comité STTL doit être de la responsabilité des présidents. C'est pour cette raison que la proposition de Lugano est maintenue.

Jean-Marc Wichser (CSRS) : Avec la proposition 8.1, il est également possible de désigner le président comme délégué du club. Idéalement, on oppose la proposition de la direction à celle de Lugano et on procède au vote. La proposition ayant obtenu le plus de voix sera ensuite opposée au statu quo. Par ailleurs, il faudra ensuite adapter l'article 8.4 des statuts STTL en fonction du vote.

La proposition 8.1 obtient 12 voix, la proposition 8.2 obtient 1 voix, il y a 2 abstentions.

Lors du vote suivant opposant la proposition 8.1 au statu quo, la proposition 8.1 obtient 13 voix et le statu quo 0 voix, il y a 2 abstentions.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : Le comité recommande de rejeter la proposition 8.3 (Lugano). La CT prévue dans cette proposition serait la chambre STTL qui prend les décisions.

Luca Colombo (Lugano) : Après la réforme du comité lors du vote précédent, la proposition 8.3 est retirée.

Monica Midali (comité STTL) : Pour information générale : C'est également dans le sens de la proposition que le comité central a approuvé la création d'une commission de classification qui devra se composer de joueurs expérimentés et apporter un soutien à l'office central lors de la classification de nouveaux joueurs. Les candidatures sont les bienvenues.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : Le comité recommande de rejeter la proposition 8.4 (Lugano) car même le budget approuvé ne serait plus équilibré.

Luca Colombo (Lugano) : La motivation a été fournie, simplement la remarque que la suppression de la contribution à la licence League s'appliquerait seulement pour 2024/25 et non de manière illimitée.

La proposition 8.4 est rejetée avec 10 non contre 3 oui et 1 abstention.

Jean-Marc Wichser (CSRS) : Une remarque générale : L'année en cours doit être considérée comme saison transitoire. À l'avenir, il faudra impérativement décider sur des modifications des statuts et des règlements uniquement lors de l'assemblée d'hiver. Pour la saison suivante, les clubs doivent aussi pouvoir planifier suffisamment tôt et les propositions doivent être soumises au vote.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : La phase actuelle doit être considérée comme situation exceptionnelle absolue qui ne devra pas se reproduire. Un tout grand merci général pour le traitement des points jusqu'à maintenant.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : Le comité recommande de rejeter la proposition 8.7 (ZZ-Lancy) car une compétition par équipes doit englober un double. Cela a également été défini de cette manière au sein de la chambre STTL il y a une année.



STTL – Swiss Table Tennis League
Haus des Sports - Talgutzentrum 27 - CH-3063 Ittigen b. Bern
Telefon +41 31 359 73 90
info@swisstabletennis.ch - www.swisstabletennis.ch



Monica Midali (comité STTL) : Le fait d'appliquer des règles différentes pour les Dames et les Messieurs serait certainement critiqué par Swiss Olympic et cela enverrait un mauvais signal.

Christian Foutrel (ZZ-Lancy) : Toutes les motivations ont été indiquées dans la proposition. Important : les simples sont très importants pour les joueurs de la jeune génération qui pourraient ainsi avoir leurs engagements.

Emre Imamoglu (Young Stars ZH) : Notre point de vue changerait si cette proposition s'appliquait aux deux sexes.

Christian Foutrel (ZZ-Lancy) : D'accord, la proposition 8.7 est donc valable pour les Messieurs et les Dames et la proposition 8.8 est retirée.

La proposition 8.7 est rejetée avec 10 non contre 3 oui et 1 abstention.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : Le comité recommande de rejeter la proposition 8.5 (Lugano) qui prévoit le retour à l'ancien mode de jeu pour le championnat par groupes.

La proposition 8.5 est approuvée avec 7 oui contre 5 non et 3 abstentions.

Le système de jeu de la proposition 8.13 est rejeté avec 7 non contre 6 oui et 1 abstention.

Jean-Marc Wichser (CSRS) : Est-ce que l'idée serait de pouvoir aligner des joueurs de double supplémentaires lors des playoffs ?

Luca Colombo (Lugano) : Oui, cela a déjà été pratiqué de cette manière – en mars, le comité STTL a fait une communication dans ce sens.

La chambre STTL confirme à l'unanimité qu'il est possible d'aligner des joueurs de double supplémentaires.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : Avec l'approbation de la proposition 8.5, le championnat par équipes sera disputé avec l'ancien mode de jeu avec au maximum 10 matchs. Pour les playoffs et les playouts, il faudra encore voter sur le mode de jeu en raison de la formulation de la proposition.

Luca Colombo (Lugano) : Ce compromis permettrait de résoudre de nombreux problèmes – durant le championnat par groupes, tous les joueurs ont suffisamment de matchs, lors des playoffs et des playouts, on se concentre sur une table et la transmission des matchs est plus simple.

Avec 10 oui, il est décidé de disputer les playoffs et les playouts sur une table. Par ailleurs, 2 voix se prononcent pour l'organisation sur deux tables, il y a également 2 abstentions.

Lors du championnat par groupes, on joue donc durant la saison 2024/25 sur deux tables jusqu'à 10 matchs au maximum, et lors des playoffs et des playouts, sur une table jusqu'à 5 matchs au maximum.

Christian Foutrel (ZZ-Lancy) : La proposition 8.6 prévoit de supprimer le troisième match des playoffs et des playouts. Ce match est parfois difficile pour le budget du club et pour le calendrier – mais les sets des deux matchs disputés peuvent constituer la base pour la décision.

Patrick Traber (comité LN) : Si le match aller est remporté 6:0, cela pourrait rendre caduque la deuxième rencontre.

La proposition 8.6 est rejetée avec 9 non contre 3 oui et 2 abstentions.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : La proposition 8.9 (Neuhausen) qui englobe les propositions partielles C1 à C4 vise à rendre les manipulations de matchs plus difficiles, ce que le comité STTL approuve d'une manière générale.

Jean-Marc Wichser (CSRS) : Les joueurs titulaires supplémentaires sous C1 de la proposition pourraient être ancrés dans les directives STTL.

Emre Imamoglu (Young Stars ZH) : C3 me semble être une très bonne idée – 50% s'applique aux joueurs/euses titulaires inscrits, aux joueurs/euses titulaires ainsi qu'aux remplaçants. Sous sa formulation actuelle, cela empêcherait toutefois que les joueurs de la LNB qui jouent pendant toute la saison ne soient pas autorisés à jouer – la règle des 50% ne devrait pas s'appliquer aux joueurs/euses des ligues inférieures.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : Il y a éventuellement eu une erreur de formulation de la proposition.



Emre Imamoglu (Young Stars ZH) : Par ailleurs et selon C4, la STTL n'est pas considérée comme une troisième équipe. Un joueur pourrait jouer toute la saison en LNB et dans la STTL.

Jean-Marc Wichser (CSRS) : La partie C4 est également considérée comme très problématique par la CSRS.

Matthias Hablützel (Neuhausen) : Cela pourrait effectivement entraîner d'importantes distorsions. La partie C4 peut donc être retirée.

La proposition partielle C1 de 8.9 est approuvée avec 9 oui contre 1 non et 1 abstention.

La proposition partielle C2 de 8.9 est approuvée avec 11 oui contre 2 abstentions.

La proposition partielle C3 de 8.9 est approuvée avec 13 oui contre 1 abstention. Cela avec l'adaptation suivante : les joueurs avec au moins 3 engagements dans le championnat par équipes peuvent être alignés pour le club et dans le cadre de l'art. 50.4ss comme joueurs remplaçants dans la STTL.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : La proposition 8.10 (Neuhausen) permettrait de rendre plus difficile les transferts de dernière minute qui peuvent être décisifs pour la saison.

Jean-Marc Wichser (CSRS) : Il s'agit moins du délai d'attente, mais plutôt du fait qu'une licence pour la STTL ne peut être établie pour les joueurs de transfert que jusqu'au 30 septembre. Pour cette règle, il faudra par ailleurs créer l'art. 13.3.2 RS ce qui est de la compétence du comité central.

La proposition 8.10 est approuvée avec 13 oui contre 1 abstention. Le comité central est prié de procéder à l'adaptation nécessaire (création de l'art. 13.3.2).

Urs Schärner (président STTL a.i.) : La proposition 8.11 (Neuhausen) concerne seulement les Messieurs – le dernier classé doit être relégué (F1 de 8.11), le 5^{ème} rang est assuré du maintien (F2 de 8.11, adaptation consécutive).

La proposition partielle F1 de 8.11 est approuvée avec 14 oui contre 1 abstention.

La proposition partielle F2 de 8.11 est approuvée avec 12 oui contre 1 non.

Urs Schärner (président STTL a.i.) : La proposition 8.12 (Lugano) prévoit de reporter le délai de retrait au 15 mai, actuellement, ce délai est fixé au 15 avril. Le comité STTL reconnaît que le 15 avril est trop tôt, mais l'adaptation de la proposition 8.12 entraînerait aussi des conséquences pour les ligues inférieures et finalement pour les associations régionales et leur planification de la saison. Il y a donc une contre-proposition basée sur une analyse interne de STT de soumettre le 30 avril comme délai au comité central. Pour le premier vote, on oppose le 30 avril au 15 mai, ensuite on oppose la proposition ayant obtenu le plus de voix au statut quo (15 avril).

Le délai de retrait fixé au 30 avril obtient 11 oui, celui fixé au 15 mai obtient 3 oui; il y a 1 abstention. Le délai de retrait fixé au 30 avril obtient ensuite 10 oui, celui fixé au 15 avril obtient 1 oui ; il y a 3 abstentions. Le comité central est prié de procéder aux adaptations nécessaires.

La proposition 8.13 (520ss) est approuvée avec 11 oui contre 1 abstention en tenant compte des différentes propositions (propositions 8.5, 8.9, 8.10 et 8.11).

La proposition 8.13 (170ss) est approuvée avec 10 oui contre 1 non et 3 abstentions en tenant compte de la proposition 8.9.

9. Divers

Sebastian Lauener (secrétariat STTL) : le nombre de spectateurs demandé lors de la chambre STTL de juin 2023 pour les playoffs/playouts 2023/24 avec le nouveau mode sera envoyé aux clubs.

Monica Midali (comité STTL) : La prochaine séance du comité aura lieu le 4 juillet à 19h00. Les clubs doivent désigner leurs délégués le plus rapidement possible.



STTL – Swiss Table Tennis League
Haus des Sports - Talgutzentrum 27 - CH-3063 Ittigen b. Bern
Telefon +41 31 359 73 90
info@swisstabletennis.ch - www.swisstabletennis.ch



10. Fixation de la prochaine chambre STTL

La date de la prochaine chambre STTL sera fixée lors d'une prochaine séance du comité.

Pour le procès-verbal :

STTL – Swiss Table Tennis League, secrétariat

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sebastian Lauener'.

Sebastian Lauener

Va à :

Clubs de la STTL
Comité de la STTL
Comité central STT

Publié pour tous sur le site internet www.swisstabletennis.ch